

60, rue Vergniaud      Tél. : 01 44 16 86 20  
75013 PARIS            Fax : 01 44 16 86 32

[www.fnem-fo.org](http://www.fnem-fo.org)      [contact@fnem-fo.org](mailto:contact@fnem-fo.org)

Paris, le 29 octobre 2012.

## **FO ÉNERGIE ET MINES réaffirme sa demande d'abandonner l'ouverture des concessions HYDRO-ÉLECTRIQUES à la concurrence !**

Lors de son audition à l'Assemblée Nationale le 24 octobre 2012, la ministre de l'Écologie et de l'Énergie, Delphine Batho, s'est dite opposée à une libéralisation de l'hydro-électricité et a indiqué rechercher des « scénarios alternatifs » à la mise en concurrence des concessions des barrages français d'EDF et de GDF Suez.

**« C'est un sujet que je suis en train d'examiner. Les concessions arrivent à leur fin dans les années à venir », et leur renouvellement « semble devoir passer par une mise en concurrence décidée à la fois par le cadre européen et la loi Sapin », a expliqué la Ministre. D'ici à fin 2015, 49 barrages sont censés faire l'objet d'un renouvellement de concession. Ils représentent 20 % du parc hydraulique français, soit 5 300 Mw.**

FO Énergie et Mines rappelle sa revendication réitérée lors de notre dernier Congrès en juin 2012, d'abandonner purement et simplement l'ouverture à la concurrence de l'hydraulique.

FO Énergie et Mines tient en effet à souligner qu'il y a une inégalité profonde envers notre pays puisque beaucoup de pays européens ne fonctionnent pas sur un régime de concession et ils ne sont donc pas soumis à ces mêmes règles de concurrence.

Quant aux pays qui fonctionnent sur le régime de la concession, les gouvernements concernés ont prolongé la durée de leur concession ! Seul notre pays à travers le Gouvernement de François Fillon avait voulu jusqu'à présent faire du zèle en matière d'ouverture de marchés.

Il n'y a donc aucune fatalité à ce que l'on ouvre à la concurrence l'énergie hydraulique en France au regard des critères européens. Quant à la loi Sapin votée en France en 1993, elle ne s'applique à EDF que depuis sa transformation en société anonyme en 2004. Et si on en revenait au bon vieil établissement public (EPIC) ?

Mais au-delà de ces aspects réglementaires, FO Énergie et Mines considère que, de la même façon que tout le monde est aujourd'hui d'accord pour constater que l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz est un fiasco, notre pays, les usagers et les personnels, n'ont rien de bon à attendre d'une ouverture à la concurrence de l'hydraulique !

**Elle doit donc être aujourd'hui clairement abandonnée ! Sur ce sujet comme sur d'autres, le changement c'est maintenant !**